



GDS *infos*

L'actu santé de vos élevages



Du côté sanitaire p. 3
Quelles précautions
sanitaires prendre
lors d'un achat ?

- **Sanitaire p. 5**
Les avortements ont souvent
des répercussions
économiques importantes
- **Le coin des caprins p. 6**
La Paratuberculose
chez les caprins : une maladie
à ne pas négliger



GDS
Manche

L'action sanitaire ensemble



Michel DUQUESNE,
Président de la section ovine-caprine du GDS 50



Cher(e) adhérent(e),

Une nouvelle fois, votre section ovine/caprine du GDS vous guide dans le suivi sanitaire de votre élevage en vous proposant des articles d'actualité. Nous aborderons des sujets tels que les précautions sanitaires à tenir lors de vos achats, le virus du Schmallenberg toujours présent ou encore l'importance de la qualité de l'eau dans vos élevages ainsi que bien d'autres thèmes que je vous laisse découvrir au fil de votre lecture.

L'été dernier lors de la foire de Jobourg vous avez été nombreux à retrouver notre équipe au stand GDS, et c'est avec plaisir que nous avons pu échanger quelques mots avec vous.

Cet automne, le taux de participation aux différentes formations proposées par la section est très satisfaisant. Nous aborderons le choix des thèmes pour les prochaines sessions lors de notre Conseil d'Administration annuel au printemps prochain.

Belle et heureuse année 2023, santé pour vous, vos proches et vos élevages.



Sommaire

DU CÔTÉ SANITAIRE

Quelles précautions sanitaires prendre lors d'un achat ?	3
Le colostrum : l'assurance santé du nouveau-né	3
L'eau servant à l'abreuvement de vos animaux est-elle de qualité ?	4
Le virus de Schmallenberg circule toujours	4
Les avortements ont souvent des répercussions économiques importantes	5

L'ACTU DU GDS

La clavelée ovine atteint l'Europe	5
--	---

LE COIN DES CAPRINS

La paratuberculose chez les caprins : une maladie à ne pas négliger	6
La lutte contre le CAEV est possible	6

l'actu en dessin



Informations techniques publiées par le Groupement de Défense Sanitaire de la Manche
Maison de l'Agriculture - avenue de Paris - BP 231 50001 SAINT-LO CEDEX
Tél. 02 33 06 48 00 - Fax 02 33 06 47 93 - www.gds-manche.fr - gds50@gds-manche.fr
Directrice de la publication : Elise DESCAMPS - Textes : GDS - Photos : OIE/PIADC, GDS 50
Impression : Nii - 2212-0023 - n° ISSN 0241 0060



Quelles précautions sanitaires prendre lors d'un achat ?



L'achat d'animaux est une période à risque d'un point de vue sanitaire. L'achat peut permettre l'introduction de microbes ou de parasites dans son troupeau à l'origine de maladies. Quelques précautions s'imposent pour éviter ces désagréments.

Des règles à respecter pour la Brucellose, maladie réglementée

Les cheptels qualifiés « officiellement indemne » de Brucellose peuvent n'introduire que des animaux provenant d'un cheptel également qualifié indemne, cela sans rechercher la Brucellose lors de l'achat.

Des maladies à rechercher lors d'un achat

À cette règle pour la Brucellose, il faut ajouter des précautions sanitaires en recherchant les principales maladies, qu'on ne souhaite pas introduire dans son troupeau :

Maladies pouvant être recherchées sur une prise de sang	Ovins	Caprins	Résultat attendu
Chlamydiose	oui	oui	négatif
CAEV	non concerné	oui	négatif
Fièvre Q	oui	oui	négatif
Paratuberculose	oui	oui	négatif
Tremblante ovine	oui	non concerné	résistant
Visna-Maëdi	oui	non concerné	négatif

Ces maladies seront à rechercher de préférence chez le vendeur, pour éviter d'introduire des maladies dans son troupeau et des échanges difficiles avec le vendeur suite à des contrôles défavorables à l'arrivée chez l'acheteur.

Examiner les animaux avant leur introduction

Avant leur introduction les animaux achetés seront examinés attentivement, pour détecter d'éventuelles maladies ou anomalies pouvant altérer leur santé ou leur utilisation :



L'examen de l'appareil génital est indispensable lors de l'achat d'un bélier.

Exemples de zones devant être examinées avant la vente	Maladies ou anomalies recherchées
Appareil génital du mâle (testicule et verge)	adhérences, atrophie, hernie, induration, inflammation, testicule absent, vasectomie
Mamelle	abcès, atrophie, déséquilibre, ecthyma
Membres	aplombs, boiteries, piétin
Peau	abcès, démangeaisons
Respiration	difficile, rapide

Des maladies parasitaires à ne pas introduire

Maladies devant être traitées préventivement	Ovins	Caprins
Gale du corps	oui	non concerné
Strongles digestifs	oui	oui

Pour éviter d'introduire la gale du corps dans son troupeau de moutons, traiter les ovins par piqûre dès leur arrivée, même si l'ovin acheté ou prêté ne présente aucun signe visible de Gale. Selon le produit utilisé renouveler cette piqûre 7 à 14 jours plus tard. Demandez conseil à votre vétérinaire. Les garder isolés du reste du troupeau pendant au moins 21 jours. Traiter aussi contre la Gale les locaux et les matériels, ayant pu être en contact avec les ovins introduits.

De même pour éviter d'introduire des strongles digestifs devenus résistants à certains vermifuges, traiter les caprins et les ovins introduits avec deux familles de vermifuges différents, pour lesquels peu de résistances sont connus. Demandez conseil à votre vétérinaire.

Les précautions prises lors de l'achat d'animaux peuvent éviter bien des déboires et pertes économiques.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50

Le colostrum : l'assurance santé du nouveau-né

Les mortalités dans les premiers jours de vie représentent une grande partie des pertes d'agneaux et de chevreaux. Distribuer un colostrum de qualité permet de limiter ces pertes.



Quelles sont les règles de distribution du colostrum ?

Les agneaux et les chevreaux naissent sans anticorps protecteurs. Ils vont être apportés par le colostrum. Le colostrum est aussi une source importante d'énergie, de minéraux, de vitamines et d'oligoéléments pour le nouveau-né. Pour que le jeune bénéficie de la richesse du colostrum, quelques règles sont à respecter. S'il tète seul, il faut juste s'assurer que sa caillette est bien remplie en passant la main sous le ventre. S'il ne tète pas, du colostrum de qualité peut lui être donné avec une sonde gastrique 4 à 5 fois lors de la 1^{ère} journée de vie. Ne pas dépasser 50 ml par kg de poids

vif à chaque administration. Pour savoir si le colostrum distribué est de qualité, il suffit de le mesurer avec un réfractomètre. La valeur mesurée en Brix doit être de préférence supérieure à 24%. Le surplus de colostrum de qualité peut être congelé dans des pots à yaourts. Le décongeler dans de l'eau chaude à 37°C.

Une bonne distribution d'un colostrum de qualité permet de limiter les problèmes sanitaires lors des 1^{ères} semaines de vie de l'agneau et du chevreau.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50

L'eau servant à l'abreuvement de vos animaux est-elle de qualité ?



De nombreuses eaux utilisées pour l'abreuvement des petits ruminants sont de mauvaise qualité. Ces eaux non potables peuvent être à l'origine de maladies.



Le saviez-vous ?
LE GDS VOUS AIDE À RETROUVER UNE EAU DE QUALITÉ.

Si la première analyse d'eau est non potable, des analyses plus approfondies peuvent être réalisées. Si votre eau est de mauvaise qualité, un technicien spécialisé du GDS peut venir dans votre exploitation, pour réaliser un diagnostic et vous donner des conseils pour retrouver une eau de qualité. La section ovine et caprine rembourse aux adhérents 75% du montant hors taxes du coût de ces analyses approfondies et de la visite du technicien.

L'eau est une source possible de maladies

L'eau distribuée à vos ovins ou caprins doit être de qualité, pour ne pas être à l'origine de problèmes de santé : baisse de l'abreuvement, parasitisme, diarrhées sur les agneaux ou chevreaux, mammites, avortements... La consommation d'eau non potable peut être à l'origine de la contamination des animaux par des microbes (salmonelles, agent de la

paratuberculose, colibacilles ...) ou des parasites (grande douve ...).

L'eau utilisée est souvent non potable

Les résultats des analyses de l'eau provenant de captage privé montrent que la majorité des eaux utilisées pour l'abreuvement ne sont pas potables, car elles sont contaminées par diverses bactéries. Ce défaut est encore plus fréquent pour les eaux provenant de sources ou de puits avec près de 100% d'eaux non potables !

Le GDS vous aide à vérifier la potabilité de votre eau

Vous utilisez pour l'abreuvement de vos animaux une eau provenant d'un captage privé, dont la potabilité vous est inconnue, ou vous ne l'avez pas faite analyser récemment, alors

prenez rendez-vous auprès de la filiale du GDS : Farago Manche Calvados au 02 50 48 70 14, pour la réalisation d'un prélèvement de cette eau, qui sera analysée au Labéo 50.

Si vous êtes adhérent à la section ovine et caprine, le GDS vous remboursera 100% du montant hors taxes des frais de prélèvements et d'analyses.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50



L'abreuvement dans les ruisseaux ou les mares est aussi à risque.

Le virus de Schmallenberg circule toujours



Depuis la fin de l'été 2011 le virus de Schmallenberg circule parmi les troupeaux de ruminants. Si le nombre de cas a fortement régressé depuis les premières années de circulation, le virus est toujours présent et peut être encore à l'origine de malformations chez les nouveau-nés.

Un virus transmis par des moucheron

Le virus se transmet de ruminant à ruminant par la piqûre d'un moucheron. Le moucheron se contamine en piquant un ruminant porteur du virus et va le transmettre à un ruminant sain lors d'une piqure suivante.

Des malformations évocatrices

Lorsqu'il contamine des gestantes n'ayant encore jamais rencontré ce virus, il peut être à l'origine de malformations observées sur les nouveau-nés :

- des déformations et des blocages des articulations ;
- des « torticolis » ;
- des déformations de la colonne vertébrale ;

Mais aussi d'avortements, d'agnelages compliqués ou de mortalités dès la naissance.



Articulations bloquées et déformées.



Torticolis.



Colonne vertébrale déformée.

Des analyses de confirmation possibles

Même si les malformations sont très évocatrices de la maladie de Schmallenberg, les éleveurs qui le souhaitent, peuvent demander des analyses lors d'une suspicion. Les analyses se feront sur le nouveau-né malformé :

- s'il est vivant par une recherche d'anticorps dans le sang, mais avant toute prise de colostrum ;
- s'il est mort par une recherche du virus dans le cerveau.

Le saviez-vous ?

La présence d'anticorps dans le sang de la mère ne permet pas de confirmer que le virus de Schmallenberg est responsable des malformations. En effet les anticorps peuvent être anciens, et notamment dater d'avant la dernière mise à la reproduction.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50





Les avortements ont souvent des répercussions économiques importantes

Les avortements sont un des principaux troubles de la reproduction chez les petits ruminants. Suite aux mises à la reproduction groupées ils peuvent se manifester par des séries importantes, qui peuvent avoir de lourdes répercussions économiques.

La déclaration des avortements est obligatoire

Un avortement peut être d'origine infectieuse, s'il répond à la définition suivante : « Expulsion d'un fœtus ou d'un animal mort-né ou mourant dans les 12 heures suivant sa naissance, sauf si l'avortement est d'origine manifestement accidentelle ».

Dans le cadre de la surveillance de la Brucellose, la déclaration est obligatoire à partir de 3 avortements sur une période



Avorton.

de 7 jours ou moins. Néanmoins un éleveur peut les déclarer à son vétérinaire dès le 1^{er}.

La visite du vétérinaire est gratuite

Dans tous les cas, la visite du vétérinaire (déplacement, prélèvements) est prise en charge par l'Etat dès le 1^{er} avortement déclaré.

Un appel rapide au vétérinaire lui permettra d'effectuer des prélèvements frais (délivrances, avortons), ce qui augmentera les chances de découvrir la cause des avortements.

La plupart des maladies abortives sont transmissibles à l'homme

Il ne faut pas oublier que de nombreuses maladies responsables d'avortements sont transmissibles à l'homme, comme la fièvre Q, la chlamydie...

Lutter contre les causes d'avortements, c'est préserver la santé économique de son élevage, mais aussi protéger la santé de ses animaux, la sienne et celle de sa famille, et celle du public en cas d'accueil à la ferme.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50

Le saviez-vous ?

Le GDS peut vous accompagner dans la recherche des causes d'avortements.

À la demande des adhérents ou de leur vétérinaire, le GDS prend en charge 75% du montant hors taxes des analyses réalisées au LABEO 50 de Saint-Lô. Il vous suffit de nous contacter.



La clavelée ovine atteint l'Europe



Jusqu'ici présente en Afrique et en Asie, la clavelée ovine vient de faire son retour en Europe. Des premiers foyers ont commencé à être identifiés en Espagne. Tous les acteurs de la filière ovine et caprine française sont appelés à la vigilance.

L'Espagne, qui était indemne depuis 1968, est touchée

4 foyers de clavelée ovine ont été identifiés dans le sud de l'Espagne à la mi-septembre. Au 29 novembre, 21 cheptels de cette zone sont reconnus atteints. L'origine de l'introduction de cette maladie est inconnue. La clavelée est une maladie réglementée au niveau de l'Union Européenne. Les ovins et les caprins des troupeaux atteints ont été abattus et des zones de surveillance de 10 kilomètres autour des foyers ont été mis en place. La vente de petits ruminants depuis l'Espagne est interdite.

Un virus très résistant dans l'environnement

Le virus atteint seulement les moutons. Il se transmet d'ovin à ovin suite à des contacts étroits, ou par l'inhalation d'air contaminé, ou à partir de la litière, de la nourriture, du matériel contaminés, ou par les insectes piqueurs. Le virus peut

survivre plusieurs mois dans le milieu extérieur.

Une maladie plus grave chez l'agneau

La variole touche toutes les catégories d'ovins, mais plus particulièrement les agneaux. Après une hyperthermie, du mouchage et du larmolement abondants, des boutons apparaissent tout d'abord sur la tête et les zones de peau nues, puis sur tout le corps. Ces boutons vont finir par suinter et des croûtes se former. Des signes respiratoires ou digestifs,



Boutons sur la peau nue d'un mouton.

des avortements peuvent survenir. Les surinfections ne sont pas rares. La variole peut entraîner des mortalités importantes chez les agneaux.

En cas de doute contactez immédiatement votre vétérinaire

Lors de l'apparition de signes évocateurs appelez rapidement votre vétérinaire, pour qu'il puisse poser un diagnostic. La vigilance de tous est requise, pour éviter l'éventuel retour de cette maladie en France, qui en est indemne depuis 1964.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50



Boutons sur la tête d'un mouton.



La Paratuberculose chez les caprins : une maladie à ne pas négliger



La paratuberculose est une maladie fréquente chez les caprins, à l'origine de pertes économiques importantes. Il est indispensable de mettre en place des mesures de lutte, pour éviter l'installation de la maladie.

Des signes pouvant être confondus avec une infestation par des vers digestifs

La paratuberculose est une maladie due au développement dans l'intestin d'une bactérie. Elle touche l'ensemble des ruminants : bovins, caprins, ovins...

Les signes de la maladie apparaissent sur des caprins âgés d'au moins un an et demi, le plus souvent dans les semaines suivant la mise-bas. Ce sont :

- tout d'abord un amaigrissement et une baisse de la production laitière ;
- puis une fonte des muscles lombaires et des pattes arrière ;
- enfin une pâleur des muqueuses et un œdème sous la mâchoire inférieure ;
- l'apparition de diarrhée en toute fin d'évolution est rare ;

Ces signes de chèvre maigre sont très peu spécifiques et peuvent notamment être facilement confondus avec une infestation par des vers digestifs.

Une longue période d'incubation

Les jeunes caprins se contaminent en consommant du lait, de l'eau, un aliment ou en tétant une mamelle souillée par les crottes d'un caprin excréteur. S'ensuit une longue période d'incubation silencieuse de plus d'un an, pendant laquelle aucun signe de la maladie ne sera visible.

Une lutte longue et difficile

Il n'existe pas de traitement contre la paratuberculose.

La lutte reposera donc sur :

- la réforme des caprins malades ou excréteurs ;
- la réforme des jeunes issus des mères atteintes ;
- la séparation des chevrettes de leur mère dès la naissance ;
- la distribution d'un colostrum puis d'un lait sécurisé : thermisé ou issu de mère saine ou d'un lait de remplacement ;
- l'élevage des chevrettes dans des locaux distincts des adultes ;
- un renforcement de l'hygiène générale : désinfection du lieu des mises-bas, propreté des auges, des abreuvoirs et du bâtiment ;
- le non épandage du fumier brut sur les pâtures utilisées par les jeunes, ou seulement après un compostage d'au moins un an ;
- le respect de l'équilibre de la ration alimentaire ;
- le contrôle des vers digestifs ;
- la vaccination notamment des chevrettes de renouvellement.

La paratuberculose est une maladie très pénalisante économiquement chez les caprins. Il est donc important de mettre en place rapidement des mesures de lutte dans les cheptels touchés.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50



Le saviez-vous ?

UNE POSSIBILITÉ D'ÉVALUATION DE SON TROUPEAU

Les éleveurs, qui souhaitent confirmer une suspicion ou avoir un aperçu de la situation de leur troupeau vis-à-vis de la Paratuberculose ou du CAEV, peuvent les rechercher sur 1 à 10 chèvres.

Le GDS 50 peut vous accompagner par une recherche sur le sang d'un maximum de 10 chèvres, en vous remboursant 75% du montant hors taxes des frais d'analyses. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.



La lutte contre le CAEV est possible

GDS France, en partenariat avec la filière caprine, a élaboré des recommandations de gestion des troupeaux infectés par le CAEV (Arthrite Encéphalite Caprine Virale). Elles permettent une amélioration progressive de la situation, adaptée à chaque élevage volontaire.

Une maîtrise progressive

La maîtrise du CAEV passe par des étapes successives :

- tout d'abord par la séparation précoce des chevreaux des mères et leur alimentation par du colostrum et du lait sain ;
- puis par la limitation des contacts entre les chevrettes et les chèvres, ou à distance par des aérosols ou l'environnement, et la mise à la reproduction des chevrettes avec un bouc sain ;
- puis par la réforme des malades, la séparation des jeunes chèvres des chèvres plus âgées et la maîtrise de leur contamination pendant la traite ;
- enfin par un renouvellement accéléré et/ou le dépistage et la réforme des positifs,

qui pourront permettre éventuellement d'accéder à la garantie de cheptel.

Des points de vigilance complémentaires

Pendant toutes ces étapes il faudra veiller à :

- réduire la sollicitation des articulations des membres ;
- éviter l'introduction d'animaux porteurs ;
- séparer strictement les caprins des moutons ;
- n'utiliser que des aiguilles à usage unique.

Le CAEV n'est pas une fatalité. Des solutions existent pour le maîtriser dans son élevage.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50

Le CAEV en quelques mots

QU'EST-CE QUE LE CAEV ?

Le CAEV est due au développement d'un virus dans l'organisme des caprins. Il est responsable :

- de gonflements des articulations des pattes (« maladie des gros genoux »), entraînant des difficultés de déplacement ;
- d'une atrophie de la mamelle, à l'origine d'une chute marquée de la quantité de lait produite.

COMMENT LES CAPRINS SE CONTAMINENT-ILS ?

Les principaux modes de transmission du virus sont :

- la consommation de colostrum ou de lait contaminé ;
- l'inhalation d'air contaminé ;
- la traite mécanique par passage du virus d'une mamelle contaminée à une mamelle saine.

Une fois contaminés, les caprins restent porteurs à vie de ce virus.

